

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- procurations : 8
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-deux et le 29 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, M. MERLEY, M. MOLET, MME CELERIER, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR A M. ROUX), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. MERLEY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A M. DOMENEGHETTY), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), MME PERROUX (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M. COMBE),

**Etait absente excusée** : MME JARRIGE

MME QUONIAM-DOUREL est élue secrétaire de séance.

### **DÉLIBÉRATION n°2022/73**

#### **Objet : Subvention en faveur du club de volley-ball**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association sportive de L'Union Volley Ball a atteint les phases finales de la coupe de France qui se sont déroulées à Terville (Moselle) du 4 au 6 juin dernier.

Après 5 tours qualificatifs à 3 clubs, 4 victoires et 1 fois 2èmes, les M21 Unionaises ont terminé leur belle aventure au 5e rang Français, au terme d'un tournoi final qui rassemblait les 12 meilleures équipes de l'Hexagone.

L'Union était la seule équipe amateur classée dans les 7 premières de cette compétition qui comptait 9 équipes professionnelles.

Le président du club a sollicité la commune pour participer au financement de ce déplacement, coûteux pour le club, à savoir plus de 7 000 €.

Le club sollicite un financement communal de 3 000 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de répondre favorablement à cette demande afin de faire en sorte que le déplacement des joueuses et de l'encadrement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, conformément à la nouvelle réglementation, l'association signera le contrat d'engagement Républicain.

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De se prononcer favorablement au versement d'une subvention de 3000 euros en faveur du club de volley-ball suite à la signature par ce dernier, du Contrat d'Engagement Républicain

*Pour copie conforme,*

Le Maire,  
Marc PÉRÉ

- Transmis le 30 JUIN 2022  
- Affiché le 30 JUIN 2022

